

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

N°2025/63

SEANCE DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation :
24/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi trois novembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire de la Commune d'Andé.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	11
Pouvoirs	2
Votants	13

Étaient présents :

MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, DESPLANQUE.
Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

Absents ayant donné pouvoir :

M. DAUSTER à M. MOGLIA,
M. SIAUSSAT à M. MORENNE.

Absent excusé :

Mme JACOB,
M. MALVOISIN.

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE.



ANDÉ

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'achat des parcelles appartenant aux Consorts LEVEQUE, il y a lieu prendre une décision modificative budgétaire.

Investissement			Investissement		
DÉPENSES			DÉPENSES		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
021	2111 070	+ 6 000 €	021	2184	-6 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectué les modifications budgétaires, pour procéder au paiement des parcelles.

Vote à l'unanimité.

Fait et Délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Secrétaire de Séance
Barbara LEPAGE

Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA



En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de son affichage.